

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON SEANCE DU 9 AVRIL 2026

<p>Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Procurations : 5 Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 3 avril 2026</p> <p>Etaient présents : Gérard ABELLA, Bernadette TAURINES FARO, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Stéphane DUIVON, Sylviane LORIZ GOMEZ, Geneviève PLARD, Sandrine GIL, Philippe ENJERLIC, Christiane ENJALBY, Mélanie LEGRAND, Pierrette CASSAN, Fabien ABELLA, Julia BONNEAU, Julie PUELLES, Séverine ESPURZ, Julien SOUFFIR, Caroline CARETTI, Cédric LOPEZ</p> <p>Absent excusé : Pierre VINCENT</p> <p>Absents représentés : Jean-Emmanuel LONG (Gérard ABELLA), Olivier LACROIX (René ARGELIES), Arnaud JAMME-SERRES (Jean-François JACQUET), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC), Fabien CALAS (Fabien ABELLA)</p> <p>Secrétaire de séance : Sandrine GIL</p>
---	---

## DELIBERATION N°20

### OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT HERAULT ENERGIES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Commune de Boujan sur Libron est membre du Syndicat Hérault Energies et bénéficie à ce titre des compétences suivantes :

- Distribution d'énergie électrique
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Ainsi que les services complémentaires suivants :

- Missions de gestion et conseil en énergie partagée
- Missions de collecteur de certificats d'économie d'énergie (CEE)

A la suite des élections municipales, le conseil municipal doit désigner un représentant communal dont la mission est d'être un relai des préoccupations de la commune et de rendre compte auprès de celles-ci des actions syndicales sur l'ensemble de son territoire. Ce représentant sera par ailleurs appelé à élire les 17 délégués du collège des communes de moins de 40 000 habitants au sein du Comité syndical.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES** en avoir délibéré,

**DESIGNE** M. Gérard ABELLA en qualité de représentant communal auprès du Syndicat Hérault Energies.

Fait et délibéré à Boujan-sur-Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Gérard ABELLA

Le Maire,  
CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Transmis au représentant de l'Etat le : 10/04/2026



Le Maire  
Gérard ABELLA

